

**ANNEXE 6 : les limites des variations des paramètres mesurés**

<b>Paramètre mesuré</b>	<b>Tolérance de contrôle</b>
Consommation d'énergie annuelle	La valeur mesurée ne doit pas dépasser de plus de 10 % la valeur nominale d' $A_{EC}$ .
Consommation d'énergie	La valeur mesurée ne doit pas dépasser de plus de 10 % la valeur nominale d' $E_t$ .
Durée du programme	La valeur mesurée ne doit pas dépasser de plus de 10 % les valeurs nominales de $T_t$ .
Consommation d'eau	La valeur mesurée ne doit pas dépasser de plus de 10 % la valeur nominale de $W_t$ .
Teneur en humidité résiduelle	La valeur mesurée ne doit pas dépasser de plus de 10 % la valeur nominale de $D$ .
Vitesse d'essorage	La valeur mesurée ne doit pas être inférieure à la valeur nominale de plus de 10 %.
Consommation d'électricité en mode « arrêt » et en mode « laissé sur marche »	La valeur mesurée de la consommation d'électricité $P_0$ et $P_1$ , lorsqu'elle est supérieure à 1,00 W, ne doit pas dépasser de plus de 10 % la valeur nominale.  La valeur mesurée de la consommation d'électricité $P_0$ et $P_1$ , lorsqu'elle est inférieure ou égale à 1,00 W, ne doit pas dépasser de plus de 0,10 W la valeur nominale.
Durée du mode « laissé sur marche »	La durée mesurée ne doit pas dépasser de plus de 10 % la valeur nominale de $T_1$ .
Émissions acoustiques dans l'air	La valeur mesurée doit correspondre à la valeur nominale.
Indice d'efficacité de lavage	La valeur mesurée ne doit pas être inférieure à la valeur nominale de $I_w$ de plus de 4%.